

## Jean-Baptiste André Godin à Clément Joseph Bivort, 14 avril 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (479r, 480v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Clément Joseph Bivort, 14 avril 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/42167>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 avril 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bivort, Clément Joseph \(1819-1875\)](#)

Lieu de destination Monceau Fontaine, Charleroi (Belgique)

## Description

Résumé Godin fait part à Bivort de difficultés sur la réception d'un bateau chargé de coke : Godin avait demandé à Leborne que le coke soit sec ; le coke a été chargé dans un bateau couvert, mais il était trempé à l'arrivée ; Godin conclut à un arrosage du minerai avant chargement. Godin refuse de prendre livraison du coke avant qu'il ne soit tenu compte du coût supplémentaire du fret et du poids de l'eau contenue dans le coke. Il compare l'expédition de Bivort avec un bateau de coke sec arrivé du bassin de Mons et transporté par chemin de fer jusqu'à Hautmont.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Leborne, Henri](#)

Lieux cités

- [Hautmont \(Nord\)](#)
- [Mons \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Gênes le 16 avril 1863

Monsieur Bérot

votre haute réputation d'honorabilité  
me fait un devoir de vous écrire en particulier  
pour vous entretenir d'une difficulté particulière  
qui surgit pour moi à l'arrivée du bateau  
de votre que vous m'avez dernièrement apporté  
depuis longtemps par ici acte par laquelle  
dans mes relations avec cette société, ou moins  
dans les réceptions de offres quelle me fournit  
pour parer à vos incaravantes et besoinks  
je vous ai signalé et je caprini formellement  
à eff laborer que je souhaitais recevoir de  
celle que pour cela je souhaitais que laquelle  
soit fait savoir bateau would diserct.  
et sans quiconque parle de celle fut à diverses  
le chargement a été ainsi fait et tout  
arriver dans le plus parfait état d'arrangement  
mais à ma grande surprise le celle est  
moins dans toute la masse comme il  
avait plus pendant quinze jours dedans  
état de a celle pourtant qu'il a été mis  
à bateau ainsi et que le bateau n'y  
est pour rien et donc a un arrachage  
de celle ayant la mis à bateau qu'est  
de et état démonté qui a été de  
trouvé être ainsi jusqu'au fond du bateau  
être bien de 8 à 10% un peu au fait

(939)

semblable  
J'quand j'ai payé un fut plus élevé pour  
avoir du vellu en tapis de bordeur une  
somme de fr 34,20 fr pour les deux appels  
dans l'arrangement du bateau apres d'arriver a  
ce résultat il me paraît tout a fait naturel de  
ne pas prendre la peine de le faire dans  
que les choses soient usées et queil ne soit  
tenu compte du poids ou de ce qui contenait  
le vellu

pourrez vous penser etre au moins queil y ait  
de ma part une exagération vous  
auriez tort je crois de me faire un bateau  
de vellu bien le pour lequel on avait pas  
pris autant de précautions devant le battage  
de moins il fait interdiction au moment  
ou le vellu marré le transport ou est  
donc fait dans le même temps et en vellu  
on le transporte par chemin de fer  
jusqua l'arrément. et donc a vos  
questions on a des agents qui font faire  
remontez la voie et je crois verser des  
induits en appuyant cette attention le dessus  
et en vous demandant de nous immédiatement  
quelqu'un pour vérifier les faits et en obtiendre  
une note car je ne pourrai le bateau que  
la condition queil ne soit bien compte  
de mauvais état de la nef  
nous allons agir au mieux des circonstances

Gérin